



## Indemnités de repas possibles dûes à local insalubre?

Par **yous**, le **15/07/2009** à **01:34**

Bonjour,

Depuis plus de 6 mois, mon local de restauration n'est plus fonctionnel suite à une inondation (pas d'eau, des plaques chauffantes inexploitable, un micro-onde, un plan de travail et une table loin d'être propres ...)

Je voulais savoir si je pouvais imposer à ma direction d'indemniser les repas étant donné l'état insalubre du local ?

Merci de vos réponses

Par **Cornil**, le **17/07/2009** à **18:24**

Bonjour "yous"

Payer les repas? Je pense que tu vas un peu loin.

Mettre en demeure la direction de remettre aux normes le local (point d'eau obligatoire d'ailleurs) ou sinon d'accorder les tickets-restaurant, oui.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)